



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-12858>

Département(s) de publication : **01, 74**

Annonce n° **26-12858**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Collonges

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

L'acheteur est une entité adjudicatrice

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONTRAT DE CONCESSION AYANT POUR OBJET LE FINANCEMENT, LA REALISATION, LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ALIMENTE PAR DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COLLONGES

Description : La commune de Collonges est compétente sur son territoire pour créer, aménager, entretenir et gérer des réseaux de chaleur urbain. Dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, et afin de poursuivre ses engagements dans le domaine de ses compétences à l'échelle de son territoire, la Commune de Collonges (01550) cherche à valoriser toutes les sources d'énergie renouvelable et à limiter au maximum le recours aux énergies fossiles pour le chauffage. Le réseau de chaleur est une véritable alternative aux énergies fossiles. Le réseau sera alimenté par une nouvelle chaufferie avec un taux d'ENR supérieur à 80%. Le projet doit permettre de limiter l'impact des futures hausses prévisibles du prix des énergies en utilisant majoritairement un combustible qui n'est pas dépendant des variations du prix du baril de pétrole et de la parité euros/dollars. Il pourrait également permettre le développement d'une filière régionale favorisant la création d'emploi. Le réseau Bois-énergie doit permettre une facturation selon la T.V.A. à taux réduit 5,5% sur la part fixe (puissance souscrite par l'abonné) et sur la part variable (quantité d'énergie consommée par l'abonné et couvrant l'achat des énergies nécessaires à la production de chaleur). En parallèle les coûts d'entretien et d'amélioration des chaudières seraient supprimés et remplacés par le simple entretien d'un échangeur. Par délibération, la Ville a retenu le principe de la délégation de service public, sous forme de concession, pour assurer le service public de chauffage urbain. Le contrat de délégation de service public sera conclu pour une durée de 25 ans à compter de la date de notification du contrat. Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls et

avec ses propres moyens, il sera notamment chargé : - de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de tous les ouvrages et équipements nécessaires à la production et à la distribution de chaleur aux futurs abonnés ; - du financement des installations ; - de l'entretien et du renouvellement des ouvrages sur la durée de la concession ; - de la commercialisation du service ; - de la relation avec les abonnés, de la facturation du service et du recouvrement ; - d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement des ouvrages et de les restituer en bon état à la Ville à la fin de la concession. La rémunération du délégataire sera substantiellement assurée par le résultat d'exploitation du service et se composera du tarif perçu directement auprès des usagers. Ces tarifs seront fixés d'un commun accord entre la commune et le concessionnaire et seront actés dans le contrat de concession et le règlement de service opposable aux abonnés et usagers.

Identifiant de la procédure : bc631c07-94dd-4bed-ab06-af0589a84995

Avis précédent : b9fdccd9-cb25-4d6f-a378-30011c9b4d53-01

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71314200 Services de gestion de l'énergie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 09323000 Chauffage urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232140 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45251250 Travaux de construction de centrales de chauffage urbain

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : COLLONGES

Code postal : 01550

Subdivision pays (NUTS) : Ain (FRK21)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONTRAT DE CONCESSION AYANT POUR OBJET LE FINANCEMENT, LA REALISATION, LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ALIMENTE PAR DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COLLONGES

Description : Dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, et afin de poursuivre ses engagements dans le domaine de ses compétences à l'échelle de son territoire, la Commune de Collonges (01550) cherche à valoriser toutes les sources d'énergie renouvelable et à limiter au maximum le recours aux énergies fossiles pour le chauffage. Le réseau de chaleur est une véritable alternative aux énergies fossiles. Le réseau sera alimenté par une nouvelle chaufferie avec un taux d'ENR supérieur à 80%. Le projet doit permettre de limiter l'impact des futures hausses prévisibles du prix des énergies en utilisant majoritairement un combustible qui

n'est pas dépendant des variations du prix du baril de pétrole et de la parité euros/dollars. Il pourrait également permettre le développement d'une filière régionale favorisant la création d'emploi. Le réseau Bois-énergie doit permettre une facturation selon la T.V.A. à taux réduit 5,5% sur la part fixe (puissance souscrite par l'abonné) et sur la part variable (quantité d'énergie consommée par l'abonné et couvrant l'achat des énergies nécessaires à la production de chaleur). En parallèle les coûts d'entretien et d'amélioration des chaudières seraient supprimés et remplacés par le simple entretien d'un échangeur. Par délibération, la Ville a retenu le principe de la délégation de service public, sous forme de concession, pour assurer le service public de chauffage urbain. Le contrat de délégation de service public sera conclu pour une durée de 25 ans à compter de la date de notification du contrat. Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls et avec ses propres moyens, il sera notamment chargé : - de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de tous les ouvrages et équipements nécessaires à la production et à la distribution de chaleur aux futurs abonnés ; - du financement des installations ; - de l'entretien et du renouvellement des ouvrages sur la durée de la concession ; - de la commercialisation du service ; - de la relation avec les abonnés, de la facturation du service et du recouvrement ; - d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement des ouvrages et de les restituer en bon état à la Ville à la fin de la concession. La rémunération du délégataire sera substantiellement assurée par le résultat d'exploitation du service et se composera du tarif perçu directement auprès des usagers. Ces tarifs seront fixés d'un commun accord entre la commune et le concessionnaire et seront actés dans le contrat de concession et le règlement de service opposable aux abonnés et usagers.

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71314200 Services de gestion de l'énergie

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : COLLONGES

Code postal : 01550

Subdivision pays (NUTS) : Ain (FRK21)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Date de début : 01/01/2026

Durée : 25 An

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Nom : Conditions financières proposées, risques supportés et garanties apportées

Description : Le niveau des tarifs proposés et du prix moyen du service en résultant, et son évolution prévisible avec et sans subvention La stabilité du prix du service vis-à-vis notamment des clauses de révision tarifaire, La pertinence et la cohérence du montage financier proposé (dont la pertinence des subventions et financements externes) La cohérence et la fiabilité du compte d'exploitation prévisionnel et de ses hypothèses d'évolution Les risques supportés et les garanties apportées

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 50

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité technique de l'offre

Description : La pertinence des hypothèses énergétiques (de la production à la livraison et notamment puissances souscrites), appréciées avec leurs évolutions dans le temps La pertinence du projet technique sur les aspects conception-réalisation La pertinence du planning d'exécution et de réalisation des installations intégrant toutes les phases d'instruction, de consultation et d'études et de mise en service La pertinence du projet technique sur les aspects exploitation

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité du service rendu aux usagers et relations avec le Délégué

Description : Les engagements et moyens mis en oeuvre en matière de suivi technique et commercial auprès des abonnés, d'une part, et du Délégué, d'autre part Les engagements / dispositions pris, notamment à l'attention des abonnés, pour assurer la transparence du service, la lisibilité de la facturation et la facilité de suivi des consommations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité environnementale

Description : Les impacts environnementaux du projet sous les aspects énergie et climat (ENRR, contenu CO2) Les engagements et dispositions pris pour accompagner et favoriser les économies d'énergie par les abonnés, y compris la flexibilité de la proposition vis-à-vis des baisses de consommation Le niveau de maîtrise / réduction des dangers et nuisances dans l'environnement (air, bruit, risque industriel, etc.) [hors énergie climat]

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Collonges

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Lyon

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 4,593,075 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Le groupement Forestener

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 4,593,075 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Concession pour l'exploitation du réseau de chaleur

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Collonges

Numéro d'enregistrement : 21010109300016

Adresse postale : 10 Grand'rue

Ville : COLLONGES

Code postal : 01550

Subdivision pays (NUTS) : Ain (FRK21)

Pays : France

Adresse électronique : lperez@collonges.fr

Téléphone : +33 450596125

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Adresse postale : 184 RUE DUGUESCLIN

Ville : LYON

Code postal : 69003

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Le groupement Forestener

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 819 814 484 0013

Adresse postale : 43 avenue du comte vert

Ville : CHAMBERY

Code postal : 73000

Subdivision pays (NUTS) : Savoie (FRK27)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 91ccef3-c897-48c8-aa8b-71a1bde4549c - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/02/2026 à 17:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2026